

Vu le décret n° 0033/PR du 24 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 0040/PR du 28 janvier 2014 portant nomination des membres du Gouvernement de la République ;

Le Conseil d'Etat consulté ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

Décrète :

Chapitre I^{er} : De la création et des missions.

Article 1^{er} : Il est créé dans le secteur de l'industrie un établissement public à caractère administratif dénommé Office Gabonais de la Propriété Industrielle, en abrégé OGAPI.

Article 2 : L'OGAPI assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle, en liaison avec les administrations et les organismes nationaux et internationaux concernés.

A ce titre, il est notamment chargé :

- de suivre et traiter, au plan national et international, toute question relative à la propriété industrielle ;
- d'assurer et promouvoir la protection et l'utilisation de la propriété industrielle sur l'ensemble du territoire national ;
- de lutter contre les atteintes aux droits de la propriété industrielle ;
- de proposer les actes de ratification ou de dénonciation des engagements internationaux relatifs à la propriété industrielle et de veiller à leur application ;
- d'assister les opérateurs économiques dans l'élaboration des documents d'obtention des titres de propriété industrielle, de cession ou de concession de licences ;
- d'organiser, coordonner et diriger, au plan national, les actions de sensibilisation et d'information en matière de propriété industrielle ;
- d'assurer la transmission des demandes nationales de titres de propriété industrielle à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle.

L'OGAPI peut recevoir des pouvoirs publics toute autre mission en rapport avec son domaine de compétence.

Chapitre II : De l'organisation

Article 3 : L'OGAPI est placé sous la tutelle technique du Ministre chargé de l'industrie. Il est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière. Il a son siège à Libreville.